

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} AVRIL 2010

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 MARS 2010

PRESENTS : M. PATIER, M. CAILLAUD, M. DRUAUX, Mme GAILLOT, Mme BALARD, Mme MADORE, M. CHAMAUD, M. BRUTUS, M. LALLEMAND, M. CHAUMEIL, Mme PRIOLLAUD, M. LABRUNE, Mme TRABAC

ABSENTS EXCUSES : M. LEBLANC (procuration à M. PATIER) et M. SARRE (procuration à M. BRUTUS)

M. CAILLAUD est élu secrétaire de séance.

Sur proposition de M. le Maire, Le Conseil Municipal a observé une minute de silence en hommage à M. NARDOT, Maire de Château-Chervix et Président de la Communauté de Communes de l'Issaure, décédé le 31 mars 2010.

Avant de commencer la séance, M. PATIER souhaite une bonne retraite à M. CHAMAUD qui a cessé son activité au 31 mars 2010.

La lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 5 mars 2010 est faite par M. DRUAUX.

M. CHAMAUD informe l'assemblée que Monsieur MALABRE siège toujours au Syndicat d'Electrification de la Haute-Vienne. En ce qui concerne l'assainissement au lieu dit « Le Pont Vieux », M. CHAMAUD affirme que les trois maisons dont il avait été question au dernier conseil ne sont pas raccordées au tout à l'égout. Il va falloir le signaler au cabinet chargé de faire l'étude.

ORDRE DU JOUR :

A/ APPROBATION COMPTE GESTION 2009 :

1) Budget Principal

Mme ALAZARD, Trésorière, présente chapitre par chapitre le compte de gestion de l'exercice 2009 du budget communal. Les écritures se résument ainsi :

Investissement :

Résultat de l'exercice : - 120 596,02 €

Résultat clôture exercice 2008 : + 146 138,96 €

Résultat de clôture 2009 : + 25 542,94 €

Fonctionnement :

Résultat de l'exercice : + 261 349,46 €

Résultat clôture exercice 2008 : 0 €

Résultat de clôture 2009 : + 261 349,46 €

Le Conseil Municipal approuve sans réserve, ni observation, le compte de gestion de l'exercice 2009 du budget communal dressé par Mme ALAZARD.

2) **Budget Assainissement**

Mme ALAZARD, Trésorière, présente chapitre par chapitre le compte de gestion de l'exercice 2009 du budget assainissement. Les écritures se résument ainsi :

Investissement :

Résultat de l'exercice : - 21 135,89 €

Résultat clôture exercice 2008 : + 64 639,56 €

Résultat de clôture 2009 : + 43 503,67 €

Fonctionnement :

Résultat de l'exercice : + 4 207,10 €

Résultat clôture exercice 2008 : + 25 670,83 €

Résultat de clôture 2009 : + 29 877,93 €

Le Conseil Municipal approuve sans réserve, ni observation, le compte de gestion de l'exercice 2009 du budget assainissement dressé par Mme ALAZARD.

3) **Budget CCAS**

Mme ALAZARD, Trésorière, présente chapitre par chapitre le compte de gestion de l'exercice 2009 du budget CCAS. Les écritures se résument ainsi :

Fonctionnement :

Résultat de l'exercice : - 22,11 €

Résultat clôture exercice 2008 : + 3 366,55 €

Résultat de clôture 2009 : + 3 344,44 €

Le Conseil Municipal approuve sans réserve, ni observation, le compte de gestion de l'exercice 2009 du budget CCAS dressé par Mme ALAZARD.

4) **Budget Bulletin Municipal**

Mme ALAZARD, Trésorière, présente chapitre par chapitre le compte de gestion de l'exercice 2009 du budget du bulletin municipal.

Considérant que toutes les écritures sont conformes, le Conseil Municipal approuve sans réserve, ni observation, le compte de gestion de l'exercice 2009 du budget du bulletin municipal.

B/ APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2009

1) **Budget principal**

Mme ALAZARD Céline, Trésorière, présente le compte administratif du budget de la commune pour l'exercice 2009.

Pour la section de fonctionnement, les dépenses et les recettes aux différents chapitres donnent les résultats suivants :

Dépenses réelles :		959 228,25
Recettes réelles :		1 220 577,71
Excédent de l'exercice :	+	261 349,46
Résultat reporté :	+	0.00
Résultat cumulé	+	261 349,46

Pour la section d'investissement, les dépenses et les recettes aux différents chapitres donnent les résultats suivants :

Dépenses réelles :		590 153,93
Recettes réelles		469 557,91
Résultat de l'exercice :	-	120 596,02
Résultat report	+	146 138,96
Résultat cumulé :	+	25 542,94

Mr le Maire quitte la salle. Monsieur CHAMAUD précise que n'ayant pas voté le budget primitif 2009, il estime devoir voter contre le compte administratif. Monsieur CAILLAUD soumet le compte administratif au vote.

Le compte administratif 2009 du budget principal est approuvé à 8 voix pour et 5 voix contre.

2) Budget Assainissement

Mme ALAZARD Céline, Trésorière, présente le compte administratif du budget assainissement pour l'exercice 2009.

Pour la section de fonctionnement, les dépenses et les recettes aux différents chapitres donnent les résultats suivants :

Dépenses réelles :		46 594,72
Recettes réelles :		50 801,82
Excédent de l'exercice :	+	4 207,10
Résultat reporté :	+	25 670,83
Résultat cumulé	+	29 877,93

Pour la section d'investissement, les dépenses et les recettes aux différents chapitres donnent les résultats suivants :

Dépenses réelles :		43 798,88
Recettes réelles		22 662,99
Résultat de l'exercice :	-	21 135,89
Résultat report	+	64 639,56
Résultat cumulé :	+	43 503,67

Mr le Maire quitte la salle. Monsieur CAILLAUD soumet le compte administratif au vote. Le compte administratif 2009 du budget assainissement est approuvé à l'unanimité du Conseil.

3) Budget CCAS

Mme ALAZARD Céline, Trésorière, présente le compte administratif du budget CCAS pour l'exercice 2009.

Pour la section de fonctionnement, les dépenses et les recettes aux différents chapitres donnent les résultats suivants :

Dépenses réelles :		22,11
Recettes réelles :		0,00
Déficit de l'exercice :	-	22,11
Résultat reporté :	+	3 366,55
Résultat cumulé	+	3 344,44

Mr le Maire quitte la salle. Monsieur CAILLAUD soumet le compte administratif au vote. Le compte administratif 2009 du budget CCAS est approuvé à l'unanimité du Conseil.

C/ VOTE AFFECTATION DE RESULTATS DE L'EXERCICE 2009

1) Budget principal :

Madame ALAZARD présente l'affectation de résultats envisagée. Vu les résultats figurant au compte de gestion, considérant les éléments suivants :

Pour mémoire :

- Excédent de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	/
- Excédent d'investissement antérieur reporté	+ 146 138,96

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2009 :

- Solde d'exécution de l'exercice :	- 120 596,02
- Solde d'exécution cumulé :	+ 25 542,94

Restes à réaliser au 31/12/2009 :

- Dépenses d'investissement :	5 382,00
- Recettes d'investissement :	0,00

Solde : - 5 382,00

Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2009 :

- Rappel du solde d'exécution cumulé :	+ 25 542,94
- Rappel du solde des restes à réaliser :	- 5 382,00

Besoin de financement total : + 20 160,94

Résultat de fonctionnement à affecter :

- Résultat de l'exercice :	+ 261 349,46
- Résultat antérieur :	+ 0,00

Total à affecter	+ 261 349,46
------------------	--------------

Monsieur PATIER propose d'affecter l'intégralité de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2009 à l'article 1068 de la section d'investissement.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

A l'unanimité, le conseil décide d'affecter 261 349,46 € à l'article 1068 de la section d'investissement.

2) Budget Assainissement :

Madame ALAZARD présente l'affectation de résultats envisagée. Vu les résultats figurant au compte de gestion, considérant les éléments suivants :

Pour mémoire :

- Excédent de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	+ 25 670,83
- Excédent d'investissement antérieur reporté	+ 64 639,56

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2009 :

- Solde d'exécution de l'exercice :	- 21 135,89
- Solde d'exécution cumulé :	+ 43 503,67

Restes à réaliser au 31/12/2009 :

- Dépenses d'investissement :	6 637,80
- Recettes d'investissement :	0,00

Solde	6 637,80
-------	----------

Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2009 :

- Rappel du solde d'exécution cumulé :	+ 43 503,67
- Rappel du solde des restes à réaliser :	6 637,80

Besoin de financement total :	+ 36 865,87
-------------------------------	-------------

Résultat de fonctionnement à affecter :

- Résultat de l'exercice :	+ 4 207,10
- Résultat antérieur :	+ 25 670,83

Total à affecter	+ 29 877,93
------------------	-------------

Monsieur PATIER propose d'affecter 7 324 € à l'article 1068 de la section d'investissement et de reporter 22 553,93 € à la section de fonctionnement. Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

A l'unanimité, le conseil décide d'affecter 7 324 € à l'article 1068 de la section d'investissement et de reporter 22 553,93 € à l'article 002 de la section de fonctionnement.

3) Budget CCAS

Madame ALAZARD présente l'affectation de résultats envisagée. Vu les résultats figurant au compte de gestion, considérant les éléments suivants :

Pour mémoire :

- Excédent de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	+ 3 366,55
- Excédent d'investissement antérieur reporté	+ 0,00

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2009 :

- Solde d'exécution de l'exercice :	+ 0,00
- Solde d'exécution cumulé :	+ 0,00

Restes à réaliser au 31/12/2009 :

- Dépenses d'investissement :	0,00
- Recettes d'investissement :	0,00

Solde	0,00
-------	------

Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2009 :

- Rappel du solde d'exécution cumulé :	+ 0,00
- Rappel du solde des restes à réaliser :	+ 0,00

Besoin de financement total :	+ 0,00
-------------------------------	--------

Résultat de fonctionnement à affecter :

- Résultat de l'exercice :	- 22,11
- Résultat antérieur :	+ 3 366,55

Total à affecter	+ 3 344,44
------------------	------------

Monsieur PATIER propose de reporter 3 344,44 € à l'article 002 de la section de fonctionnement.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

A l'unanimité, le conseil décide d'affecter 3 344,44 € à l'article 002 de la section de fonctionnement.

D/ TAXES LOCALES – TAUX D'IMPOSITION 2010

Vu l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2010 établi par les services fiscaux,

Vu les bases d'imposition prévisionnelles pour 2010,

Et sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide d'augmenter la fiscalité de 1% en 2010 et de fixer les taux par application de la variation proportionnelle ce qui donne les résultats suivants :

- taxe d'habitation : 9,30 %
- taxe foncière bâtie : 17,71 %
- taxe foncière non bâtie : 42,19 %
- taux relais : 13,57 %

E/ TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Monsieur le Maire propose d'augmenter le taux d'enlèvement des ordures ménagères de 2 % ce qui fixe le taux applicable à 13,02 % permettant l'obtention d'un produit s'élevant à 105 746 €. Le Conseil Municipal approuve cette décision à l'unanimité.

F/ SUBVENTIONS 2010

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder pour l'année 2010 les subventions suivantes :

AGPB	3794 €
COMITE DES FETES	900 €
AMICALE SOLEIL D'AUTOMNE	255 €
FNACA	178 €
FNATH	94 €
GROUPE FOLKLORIQUE	153 €
AMIS DES FLEURS	220 €
SHABBL	146 €
ARTISANS ET COMMERCANTS	172 €
CONCILIATEUR	40 €
PREVENTION ROUTIERE	45 €
SECOURS POPULAIRE	55 €
VOYAGE ECOLE	1000 €
CRCL TOUR DU CANTON	175 €
DUPUYTREN	153 €
ASSOCIATION COLLEGE	170 €
AMICALE POMPIERS	349 €
USEP	120 €
COMICE AGRICOLE	1200 €
JEUNES AGRICULTEURS	296 €

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'accorder les subventions énumérées ci-dessus et précise que les sommes nécessaires seront inscrites à l'article 6574 du BP 2010.

G/ AMORTISSEMENTS

1) Budget Principal

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'amortir les études réalisées en 2009 (relatives à la ZA Chabanas) qui n'ont pas donné lieu à la réalisation de travaux. Il propose d'amortir les études réalisées pour un montant de 7 953,40 € sur 5 ans. Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la durée proposée par M. le Maire et précise que les études seront amorties dès 2010.

2) Budget Assainissement

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'amortir les études, les travaux et les subventions réalisés au budget assainissement. Il propose d'amortir les études réalisées pour un montant de 17 819,18 € sur 5 ans, les travaux réalisés pour un montant de 707 349,59 € sur 50 ans et les subventions obtenues pour un montant de 174 039,26 € sur 50 ans. Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les durées d'amortissements proposées par M. le Maire et précise que les études, les travaux et les subventions seront amortis dès 2010.

H/ ACHAT D'UN TRACTEUR TONDEUSE

Des devis ont été demandés pour l'achat d'un tracteur. Deux entreprises nous proposent un préfinancement.

LIMAGRI-MOREAU : Prix 16 146 € TTC - crédit taux 0% sur 48 mois - mensualité 302,08 € + reprise TTC 1 646 €,

DOUSSAUD : Prix 16 197,42 € TTC – crédit taux 0% sur 48 mois mensualité 338 € TTC + reprise TTC 1500 €.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer. Après délibération, le Conseil Municipal accepte la proposition de l'entreprise DOUSSAUD, autorise le Maire à signer les documents relatifs à l'emprunt à contracter auprès de John Deere Crédit et précise que les crédits seront prévus au budget primitif 2010.

I/ CREATION POSTE D'ENSEIGNANT

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'Inspecteur d'Académie de Limoges qui envisage l'ouverture d'un poste d'enseignant sur le RPI St-Hilaire Bonneval – Pierre-Buffière pour la rentrée de septembre 2010 avec une moyenne de 24.44 élèves par classe. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité émet un avis favorable à la création du poste d'enseignant pour la rentrée 2010.

J/ VOTE BUDGET PRIMITIF 2010

1) Budget Principal

Le budget primitif de la commune est présenté chapitre par chapitre par Mme ALAZARD. La section de fonctionnement est équilibrée à 1 138 227 € ; la section d'investissement est équilibrée à 511 297,40 €.

Monsieur le Maire présente dans le détail les dépenses et les recettes inscrites au budget primitif. Mr Chamaud trouve délicat de voter un budget basé sur des recettes non certaines. Mr PATIER souligne qu'aucune dépense ne serait engagée sans qu'en face une recette soit disponible.

Mr CAILLAUD signale que le dossier relatif à la vente de l'Hôtel Dupuytren avance. Une banque a bien voulu soutenir le projet de Mr FRUGIER. OSEO accepte de cautionner Mr FRUGIER. Par contre, une réponse est attendue fin mai, début juin du Conseil Régional qui doit statuer sur la subvention qui sera attribuée au projet de Mr FRUGIER. La mairie soutient Mr FRUGIER qui fait preuve d'une grande patience face à la mauvaise foi des banques et les lenteurs administratives.

Mr LABRUNE est surpris de ne pas voir apparaître dans l'état des dépenses prévisionnelles d'investissement les dépenses liées à l'achat du photocopieur réalisé en 2009 par la commune. Mr CAILLAUD souligne que les dépenses liées au photocopieur relèvent de la section de fonctionnement. Mr LABRUNE souhaiterait connaître le bilan de la régie « photocopies » pour l'année 2009. Mme ALAZARD fournira les documents. Mr DRUAUX fera le point pour le prochain conseil.

Le budget est voté à 11 voix pour et 4 abstentions.

2) Budget Assainissement

Le budget primitif de l'assainissement est présenté chapitre par chapitre par Mme ALAZARD. La section de fonctionnement est équilibrée à 76 357,93 € ; la section d'investissement est équilibrée à 91 393,67 €.

Aucune observation n'est faite suite à la présentation de ce budget.

Le budget est voté à l'unanimité.

3) Budget CCAS

Le budget primitif du CCAS est présenté chapitre par chapitre par Mme ALAZARD. La section de fonctionnement est équilibrée à 3 394,44 €.

Aucune observation n'est faite suite à la présentation de ce budget.

Le budget est voté à l'unanimité.

K/ MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL

Deux agents de la commune seront mis à disposition de la Communauté de Communes Briance Roselle pour assurer la gestion et l'entretien quotidien du Camping de Chabanas pour la période du 15 mai au 30 septembre. Deux conventions seront établies avec la Communauté de Communes Briance-Roselle.

Après délibération, le conseil municipal unanime autorise cette mise à disposition.

QUESTIONS DIVERSES

Projet Chabanas :

Monsieur CAILLAUD informe l'assemblée que le permis d'aménager de la zone de Chabanas a été déposée aujourd'hui même à la mairie.

Poubelles chemin la Croix du Titan

Mr Chaumeil demande si des poubelles vont être achetées pour les résidents du chemin de la croix du titan. Mr PATIER dit que l'achat a été prévu au BP2010.

Gymnase

Mr CHAMAUD s'interroge sur le fait que le gymnase soit parfois allumé la nuit notamment le jeudi 25 mars 2010 à 5h30. Il demande s'il y a une raison particulière. L'ensemble de l'assemblée semble assez surprise. Personne ne peut lui apporter une réponse.

Mr Patier en profite pour signaler qu'à deux reprises des débordements importants ont eut lieu à la salle de l'Abbaye et qu'il allait falloir repenser au mode de fonctionnement de cette location pour éviter à l'avenir de nouveaux dérapages. Il faut également s'interroger sur les modalités actuelles de mise à disposition des salles aux associations. Mme GAILLOT et Mr DRUAUX étudient les possibilités.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h05.